

Loi constitutionnelle n° 99-568 du 8 juillet 1999

Loi constitutionnelle n° 99-568 du 8 juillet 1999 constitutionnelle insérant, au titre VI de la Constitution, un article 53-2 et relative à la Cour pénale internationale

FAC-SIMILÉ DE LA PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL

JORF n° 157 du 9 juillet 1999 (PDF)

FAC-SIMILÉ DE LA PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL

JORF n° 144 du 24 juin 1999 (PDF)

Assemblée nationale

Sénat